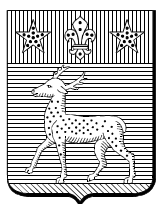


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil-vingt-deux, le **vingt-huit juin** à 19 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 20/06/2022

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A.

Absents : Mr DROGOUL- SPANU D. qui a donné procuration à Mr PESCE André.
Mr JACOMET M.

Objet: retrait de la délibération n°004-210400909-20220502-DE-2022 et de la convention

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée Délibérante qu'il convient de pratiquer au retrait de la délibération citée en objet et de la convention avec Mr FREZIA Gawen qui en découle, portant sur l'entretien du cimetière et le désherbage des accès extérieurs ; Cela selon la remarque de Madame la Sous-Préfète par courrier en date du 10 juin 2022, dans le sens où cette décision n'est pas conforme avec l'article L 2212-5 du Code de la Commande Publique.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/06/2022 004-210400909-20220628-DE_2022_022-DE